



Pôle Guidance familiale

EVREUX, LE JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

**JOURNEE « PORTES OUVERTES »
& INAUGURATION DES LOCAUX
DU CENTRE « LE TRAIT D'UNION »
- Situés au 23, rue Charles Corbeau à Evreux –**

Allocutions de :

M. DENONCIN François, Directeur Général de l'Association les Fontaines

Mme PAGENAUD Elisabeth, Coordinatrice du centre le Trait d'Union

M. TANCHOUX Michel, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

M. CADOU Alain, Directeur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure

Mme POIDEVIN Isabelle, Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux et Juge aux Affaires Familiales

Siège social : 101 rue de bizy – VERNON

Siège administratif : Centre polyvalent « les Blanchères » - 40 rue Louise Damasse – VERNON

Tél. : 02 32 64 35 70 – Fax : 02 32 64 35 79 – Courriel : asso.lesfontaines@orange.fr

Adresse postale : B.P. 128 - 27201 VERNON cedex Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr

Association Loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale

Déclarée à la préfecture de l'Eure le 30.11.1955

Allocution de M. DENONCIN François
Directeur Général de l'Association les Fontaines

Mesdames et Messieurs, bonjour à nos nombreux invités et partenaires présents,

L'Association les Fontaines - *Abbé Pierre Marlé*, son Conseil d'Administration, l'équipe et les Médiatrices Familiales du Centre « le Trait d'Union » sont heureux de vous accueillir à l'occasion de la semaine de la Médiation Familiale, de l'inauguration de leur locaux et antenne d'Evreux et de cette journée « Portes ouvertes ».

C'est l'APMF, l'Association Pour la Médiation Familiale qui a pris l'initiative, depuis 3 ans, de la semaine de la Médiation Familiale en France. Sur tous les territoires et toutes les régions, cette semaine, sont et ont été organisées des manifestations pour promouvoir et faire connaître la Médiation Familiale.

En premier lieu, je vous prie de bien vouloir excuser Monsieur Gérard VARIN, Président de l'Association les Fontaines – *Abbé Pierre Marlé*, absent cette semaine, qui ne pouvait vraiment pas être avec nous à Evreux, aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration est ici représenté par plusieurs de nos administrateurs bénévoles :
M. Pierre CONDORET, Vice-président et trésorier,
Mme Madeleine CRON, Administratrice déléguée auprès du Centre « Le Trait d'Union »,
Et Mme Bernadette FROMAGÉ, Administratrice et Secrétaire du Conseil d'Administration.
Ils m'ont laissé le soin de l'allocution associative.

Au préalable, il me revient avec les administrateurs de rappeler brièvement le sens de notre projet associatif, lequel est fondé sur un idéal humaniste et éducatif, et nous conduit ainsi à développer des actions au service de l'enfance, de la famille, des parents, et au service des personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie et leur vie sociale.

Pour mémoire, le centre « le Trait d'Union », précédemment connu comme Association le Trait d'Union depuis 1998, a démarré son activité avec un noyau de bénévoles associatifs et de Médiatrices Familiales bénévoles. En 2003, les 2 Associations se sont rapprochées, et ont décidé de se réunir pour que l'Association les Fontaines *Abbé Pierre Marlé* puisse porter le développement du projet de médiation familiale, sa professionnalisation, et la mobilisation de partenariats et de soutiens financiers. Ainsi, l'Association le Trait d'Union a fusionné avec l'Association les Fontaines en mars 2003.

Les 5 dernières années, nous avons eu un 1^{er} partenariat fort avec la CAF de l'Eure, puisque le projet de service a été co-construit dès l'été 2003 avec les collaborateurs de la CAF, et cela a abouti, de 2004 à 2006, à une 1^{ère} convention triennale et un 1^{er} mode de soutien financier au projet de service et à l'économie du projet.

Aujourd'hui, le Centre « le Trait d'Union » développe ses activités, bien sûr à Vernon, également à Val de Reuil, et depuis déjà presque un an à Evreux, avec ces locaux aujourd'hui inaugurés du 23 rue Charles Corbeau.

Locaux pour lesquels, la CAF de l'Eure a apporté également un soutien circonstancié puisque tout l'équipement mobiliers et matériels a bénéficié d'une subvention à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, le centre de guidance familiale a développé des permanences en Maison de Justice et du Droit, à Evreux, Vernon et Louviers, dans le cadre d'actions au titre de la politique de la ville. Il s'agit d'entretiens gratuits d'information et d'orientation des personnes.

Donc, toute cette journée, depuis 9h et jusqu'à encore 18h, toute l'équipe du Centre « Le Trait d'Union » proposent des échanges sur les différentes activités du centre de guidance familiale.

Sur **la médiation familiale**, bien sûr, c'est le thème central, et c'est ce qui nous réunit particulièrement aujourd'hui notamment avec les partenaires institutionnels, et les membres du nouveau Comité départemental de la médiation familiale.

Elle constitue l'activité principale de ce service puisque environ 90 % du temps d'activité des Médiatrices Familiales et des entretiens sont au titre de la Médiation Familiale, ce qui est pris en compte en analyse de gestion, bien sûr, pour calculer la prestation de service de la CAF de l'Eure.

Je préciserai juste que cette activité de Médiation Familiale se décompose pour 50 % en une activité au service de la **médiation familiale civile ordonnée** par les Juges aux Affaires Familiales, et pour 50% par ce que l'on appelle la **médiation familiale spontanée**.

Les médiations familiales spontanées concernant souvent des personnes qui anticipent dans des situations qui, peut-être ensuite, passeront devant le Juge aux affaires Familiales, mais qui sont plus une approche préventive et préparatoire, visant à se prendre en charge par eux-mêmes et n'attendant pas nécessairement que dans un processus, par exemple, de séparation concernant la qualité de vie des enfants, un Juge aux Affaires Familiales leur suggère ou leur indique la possibilité de Médiation Familiale.

De plus, le Centre « le Trait d'Union » développe aussi d'autres prestations, dans une volonté de se diversifier par rapport aux besoins des familles, à savoir :

- **L'accompagnement des couples et des familles,**
- **La thérapie familiale,**
- **Le soutien à la parentalité,**
- **Des actions collectives partenariales, d'informations aux familles ou d'expressions ou de paroles.** Ces actions se font en partenariat avec des établissements scolaires, des centres sociaux, souvent des actions dans le cadre du réseau départemental d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des parents (REAAP).
- Et aussi **des entretiens de conseil parental et de restauration des liens familiaux** ; Alors pour cette dernière action, que nous avons déjà développé, occasionnellement avec des Départements limitrophes, souvent pour des services de Protection de l'Enfance, nous confirmerons très prochainement notre offre de service, à titre expérimental, à la Délégation Sociale du Conseil Général de l'Eure, au titre de sa Direction Enfance Famille et de l'axe prévention comme possiblement de l'axe de protection de ses missions.

Je souhaite remercier à cette occasion tous les membres de l'équipe du Centre « Le Trait d'Union » qui vous accueillent aujourd'hui et partagent avec vous leurs expériences et leurs motivations professionnelles :

Mmes Elisabeth PAGENAUD, Ghyslaine GROS, et Florence LECUYER LE BRAS, toutes les trois sont titulaires du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, qui a été créé, il n'y a pas si longtemps, par le Décret n°2003-1166 du 2 décembre 2003.

Elles sont également titulaires d'autres qualifications utiles dans nos domaines d'activité, puisque Mme PAGENAUD, outre qu'elle est titulaire d'un Diplôme d'Assistante Sociale, cela renvoie à son activité professionnelle plus lointaine, a aussi été Formatrice, et est aussi titulaire d'un diplôme de Thérapeute familial, et ces jours-ci, termine une formation de Médiatrice Familiale internationale ;

Mme GROS est aussi titulaire du DE d'Éducateur Spécialisé ;

Mme LECUYER LE BRAS est Juriste et a exercé comme Avocat.

Merci également à Mme Isabelle LEGROS, Secrétaire du Centre « Le Trait d'Union ».

Et puis pour l'Association, je remercie aussi Mme Martine LIEVEN et M. Gérard PERCHEY, qui sont des atouts importants pour l'organisation financière et administrative de nos activités, qui souvent donnent un coup de main très important sur l'activité du Centre de guidance familiale « le Trait d'Union ».

Je remercie aussi mon collègue et collaborateur, M. Alain PETTER, conseiller technique, qui a été mis à contribution aujourd'hui, fortement sur l'organisation de cette journée.

Par ailleurs, le centre « le Trait d'Union » a accueilli un certain nombre de stagiaires ces dernières années. Et trois d'entre elles, nous aident aujourd'hui à accueillir et à informer nos visiteurs : Mme Séverine ARBAUT, Médiatrice familiale D.E., Mme Ginette LESSADE, qui prépare son diplôme de Médiatrice Familiale par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et Mme Danièle PONOT, qui est en formation de Médiatrice Familiale à l'université de Nanterre.

Merci également à Mme Michèle LADRAN, bénévole, qui nous aide aujourd'hui à tenir le stand de presse et de librairie qui vous est proposé sur la Médiation Familiale.

Je salue aussi, nos collègues présents du secteur associatif social et médicosocial à but non lucratif. Dont l'Association La RONCE représentée par son Directeur Général, M. Eric RECTENWALD, et qui partage aussi des locaux au 23 de la rue Charles Corbeau, pour des services aux personnes : le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et deux nouveaux services qui seront d'ailleurs inaugurés d'ici peu : le SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) et le SASI (Service d'aide et de soutien à l'intégration).

A l'occasion de ce moment officiel, je souhaite également remercier de la part de l'Association tous nos partenaires institutionnels et leurs représentants ici présents ainsi que leurs collaborateurs et professionnels sans qui ce projet n'existerait pas et ne pourrait poursuivre son développement :

Je remercie donc, en particulier, pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, outre son Président, M. TANCHOUX, son Directeur Général, M. LANGLOIS, M. MAILHAN Administrateur et Président de la Commission d'action sociale, également Mme COLIN-CHEN, Coordinatrice tant du réseau départemental d'écoute, d'appui, d'accompagnement de parents (REAAP) que du nouveau Comité Départemental de la Médiation Familiale. Et sur Vernon, la Chef de projet, Mme Marie-Dominique SAELEN, et notre Agent de développement social, de proximité, Mme Colette MARTIN.

Pour la DDASS de l'Eure, outre les présents, son Directeur M. CADOU et Mme CORNILLE, Inspectrice, chargée du dossier de Médiation Familiale. Je souligne, effectivement, nos remerciements aussi à Mme DABROWSKI, Inspectrice Principale.

Je souligne aussi la présence de Mme BAILLON, Chargée du Droit des Femmes et à l'Egalité, représentant aussi avec Monsieur le DDASS, Monsieur le Préfet.

Pour le Ministère de la Justice, qui participe aussi des soutiens à la Médiation Familiale, c'est donc Mme POIDEVIN, Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux et Juge aux Affaires Familiales, et M. ADAMCZYK, Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui représentent le Ministère de la Justice. M. VIOLET, Magistrat Délégué à la Politique Associative et à l'Accès au Droit auprès la Cour d'Appel de Rouen, étant excusé.

Pour la Mutualité Sociale Agricole, nous avons ces derniers temps travaillé avec Mme STECKMEYER, Responsable du service d'action sanitaire et sociale, et M. BESNIER, Responsable du service social.

La Délégation sociale et la Direction Enfance Famille du Conseil Général de l'Eure sont représentés ce jour par plusieurs professionnels, dont Mme Gwenaël DUVAL, Chargée de la tarification et du contrôle des établissements ; M. REFALO, Directeur Enfance-Famille, ayant du se faire excuser.

Alors en effet, un projet de Médiation Familiale et de soutien à la parentalité, ne peut être que l'expression d'une démarche partenariale et d'une volonté collective qui s'accroît aujourd'hui dans notre Département avec la constitution récente du Comité départemental de coordination de la Médiation Familiale, et de son noyau de pilotage ou Comité des financeurs qui regroupe donc, actuellement : la CAF, la DDASS, la Justice, le Conseil Général de l'Eure, et la MSA.

Mais je pense que les autres intervenants vont certainement nous apporter leur développement notamment la CAF et la DDASS sur cette politique.

Nous formons aussi le vœu, en tant qu'Association les Fontaines, que d'autres partenaires, en particulier des collectivités territoriales, Communautés d'agglomération, Communes, se proposent et puissent être accueillis au sein du Comité départemental, et plus largement que le Comité des financeurs.

Si on donne l'exemple de « Trait d'Union », au fil des années, nous avons développé un partenariat avec la ville de Saint Marcel, laquelle apporte son soutien au développement du projet sous forme d'une subvention. La ville de Vernon, depuis un an, s'est également engagée, à travers une petite subvention.

Je dois préciser que dans les dispositifs auxquels nous participons, comme le REAAP, la politique de la ville et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), nous avons aussi des partenariats et des financements d'actions, tels que avec la Communauté d'Agglomération des portes de l'Eure, donc Vernon et environ, avec la Communauté d'Agglomération d'Evreux, que vous connaissez mieux ici, et avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, notamment Louviers et Val de Reuil.

Ceux-ci sont des partenaires et des partenariats que je souhaitais aussi mentionner.

Le développement apte à répondre en matière de Médiation Familiale, aux besoins des personnes et des familles sur l'ensemble du territoire du Département de l'Eure est vraisemblablement à poursuivre avec le concours, nous l'espérons, bien sûr, de l'Association les Fontaines, mais également celui de nos collègues de l'Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficultés (ADAEA).

Aujourd'hui, le centre « le Trait d'Union » de l'Association les Fontaines apporte des réponses sur la partie Est du Département de l'Eure, en particulier sur le triangle : Louviers/Val de Reuil, Vernon, Evreux. Mais nous sommes loin de pouvoir répondre aux besoins du public et de familles par exemple sur le secteur de Gisors et des Andelys.

Nous n'avons pas l'ambition de nous positionner sur l'Ouest du département, et dans les échanges que nous avons eus avec les différents responsables et partenaires, ainsi qu'avec nos collègues de l'ADAEA, c'est plutôt celle-ci qui a vocation à venir compléter le dispositif sur la partie Ouest du département. Et je crois qu'il y a déjà, notamment à Bernay, une 1^{ère} permanence organisée.

Il nous paraît en effet important, dans un département en matière d'offre de Médiation Familiale, que les personnes, entre guillemets « les justifiables », puissent aussi avoir le choix du service et pas uniquement d'être face à un seul service, ce qui de fait constituerait une situation de captation du public ou des usagers. Donc, c'est quelque chose auquel nous sommes aussi sensibles.

Par ailleurs, beaucoup des responsables institutionnels présents, savent avec nous que le mode de financement de la Médiation Familiale n'est ni complet, ni assuré, ne serait-ce que pour permettre le maintien de l'existant dès l'année 2008. Sans dissiper ce moment de fête et d'inauguration, durant la semaine de la médiation familiale, il convient cependant de souligner ce réel problème.

Au nom de l'Association et des administrateurs présents à mes côtés, nous tenons donc à remercier en public tous nos financeurs sur ce projet : CAF, DDASS, Justice, CG27, MSA, la ville de St Marcel, de Vernon, et les Communautés d'Agglomération, dans leurs dispositifs de la politique de la ville, que j'ai nommées tout à l'heure.

Et nous remercierons doublement la CAF et la DDASS, qui ont chacune attribué des subventions complémentaires et exceptionnelles pour l'année 2007, initiatives et volontés politiques sans lesquelles notre Conseil d'Administration ne pouvait envisager la poursuite de ce service au 2nd trimestre !

Effectivement au mois de mars, il manquait 47 000 € pour assurer la continuité du service pour l'année et l'exercice 2007.

Et donc principalement la DDASS de l'Eure et la CAF de l'Eure qui ont apporté, pour la CAF sur fonds propre, et pour la DDASS sur leur ligne de crédit disponible, plus que leur financement de base, des subventions exceptionnelles significatives qui ont permis de poursuivre tout simplement sur 2007, même si par définition, les mêmes questions se posent quant au financement dès 2008. Voilà, je referme ce sujet préoccupant et revenons à la fête !

Je vais maintenant passer la parole à Mme Elisabeth PAGENAUD, Coordinatrice du Centre de guidance familiale et de médiation familiale « Le Trait d'Union ». Elle développera en particulier le thème de la Médiation Familiale.

Ensuite plusieurs partenaires institutionnels de ce projet et en particulier porteurs du développement de la médiation familiale dans le département de l'Eure nous feront l'honneur de prendre la parole, en particulier :

- M. Michel TANCHOUX, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure,
- M Alain CADOU, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure,
- Et Mme Isabelle POIDEVIN, Juge aux Affaires Familiales, Présidente de la chambre de la famille au Tribunal de Grande Instance d'Evreux depuis septembre, Mme POIDEVIN qui a été à l'initiative de la création du 1^{er} centre de médiation familiale à Rouen.

Je salue la présence parmi nous de Monsieur Serge BONTEMPS, Vice-président de la Communauté d'agglomération d'Evreux, et Maire de Saint Sébastien de Morsent. Aussi, je vous informe à cette occasion que l'Association a déjà un projet engagé de construction et de transfert d'un établissement à St Sébastien de Morsent.

Monsieur BONTEMPS, plusieurs de vos adjoints ou collaborateurs nous ont fait l'honneur de venir à Vernon, et j'en profite pour souligner le partenariat qui s'engage avec la ville de St Sébastien de Morsent et l'Association les Fontaines, durablement, puisque c'est l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « les Fontaines » à Caillouet-Orgeville qui va être reconstruit, normalement dans 2 ans, à St Sébastien de Morsent. En effet, le site d'Orgeville n'est plus adapté.

Je remercie, à cette occasion, la DDASS pour tous ses soutiens à l'Association pour permettre cette très importante opération.

A l'issue des allocutions, vous êtes invités à un moment plus informel mais convivial autour d'un verre de l'amitié et de petits gâteaux, et vous pourrez poursuivre les échanges avec les médiatrices familiales, car « les portes ouvertes » se prolongent jusqu'à 18h00.

Mesdames et Messieurs, merci d'être venus si nombreux et d'avoir honoré notre invitation. Au nom de l'Association les Fontaines, de son Conseil d'Administration et de l'équipe de « Trait d'Union », soyez en remerciés.

A Evreux, le 15 novembre 2007

M. DENONCIN François
Directeur Général de l'Association les Fontaines

<p>Allocution de Mme PAGENAUD Elisabeth Coordinatrice du centre le Trait d'Union</p>
--

Je vous remercie de votre présence nombreuse pour cette inauguration de nos locaux et de nos permanences à Evreux.

Notre implantation sur Evreux va nous permettre, j'espère, d'intensifier notre collaboration avec chacun de vos services.

Comme vous l'avez vu sur nos panneaux, notre activité se développe car les besoins en matière de soutien à la parentalité sont bien réels.

La Médiation Familiale peut intervenir dans différents domaines. Elle s'adresse d'abord aux parents. Elle permet aux parents de continuer à exercer leur rôle de parents après la séparation et elle permet aux enfants de continuer à être élevé par leurs 2 parents et on sait aujourd'hui combien les familles monoparentales éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Une étude menée par Jocelyne DAHAN, qui est responsable d'un centre de formation et Médiatrice Familiale à Toulouse, montre à travers une enquête, les modifications que peut apporter la Médiation Familiale :

On observe qu'il y a moins de stress liés aux ruptures.

On observe une diminution des comportements à risques des enfants et des adolescents en réaction aux ruptures intrafamiliales.

Et une diminution des ruptures des relations parents-enfants.

Je vous rappelle que des chiffres ont montré que lorsqu'un parent voit son enfant un week-end sur deux, au bout de 2 ans, il y a 80 % de ces parents là, qui ne voient plus leurs enfants.

On observe aussi une diminution des comportements de victimisation, un renforcement de la responsabilité individuelle et familiale, comme de l'autonomie des personnes.

On observe aussi une restauration des solidarités et notamment des réseaux familiaux, et je m'adresse là au Juge, une diminution de la saisine des tribunaux pour trancher des conflits d'ordre purement privés.

Nous pouvons donc dire que la médiation est un outil important dans le soutien à la parentalité.

Comme je le disais précédemment, de part leurs compétences, les Médiateurs Familiaux, peuvent intervenir dans bien d'autres domaines : médiation intergénérationnelle, médiation internationale (pour les couples bi-nationaux) mais aussi médiation scolaire en formant de jeunes collégiens ou lycéens au processus de médiation ce qui leur permet d'intervenir dans des conflits au sein de leur groupe de pairs, en cours ou en récréation ou à d'autres moments de la vie scolaire.

D'autre part, je voulais signaler que notre service, comme l'a signalé M. DENONCIN, accueille régulièrement des stagiaires (qui sont donc plusieurs ici aujourd'hui, et je les en remercie)

Le Centre « le Trait d'Union » est également sollicité très souvent par les DRASS pour participer aux jurys de la Validation des Acquis de l'Expérience pour le Diplôme d'Etat de Médiateur Familial. Nous avons eu de la chance d'être sollicités par la DRASS de l'île de la Réunion, où mon président et moi-même sommes allés, et la DRASS de la Martinique, où Ghislaine Gros a pu aller au mois de juin. Mais nous avons aussi été dans de nombreux autres départements tout aussi charmants.

Je vous remercie de votre attention.

A Evreux, le 15 novembre 2007

Mme PAGENAUD Elisabeth
Coordinatrice du centre de guidance familiale le « Trait d'Union »

<p align="center">Allocution de M. TANCHOUX Michel Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure</p>
--

M. le Vice-président, M. le Directeur, Mesdames Messieurs les administrateurs, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour l'inauguration des locaux du centre de guidance familiale, Le Trait d'Union, locaux destinés aux consultations de Médiation Familiale.

Vous avez choisi, Monsieur le Vice-président, d'inscrire cette manifestation dans le cadre de la semaine nationale de la Médiation Familiale. En effet, si la Médiation Familiale est aujourd'hui reconnue par les institutions et les collectivités, elle l'est encore trop peu par le grand public. Il importe de faire connaître aux familles cette nouvelle modalité d'intervention, qui leur permet de passer d'une situation de conflit à celle d'une construction d'accords négociés au bénéfice de l'enfant.

Les familles ont beaucoup évolué ces dernières années et ces changements sont également constatés à la CAF de l'Eure. On note entre 2000 et 2006, une très forte progression des séparations et des recompositions. Dans ce contexte, les familles peuvent avoir besoin d'un soutien à certains moments clés de leur vie.

Face à cette situation, notre institution a souhaité développer une politique d'accompagnement de la fonction parentale. Les orientations de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, signée entre l'État et la CNAF, renforcent l'implication des CAF afin de mieux aider les parents dans leur rôle éducatif et dans leurs responsabilités.

En 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales signe le protocole national de développement de la Médiation Familiale avec le Ministère de la Famille, le Ministère de la Justice et la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole.

La CAF de l'Eure s'est quant à elle engagée, dès 2003, aux côtés de votre Association, pour la création d'un centre de guidance familiale, dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Nous avons alors signé une convention triennale sur projet, avec un financement sur fonds propres, dans l'attente de la création de la prestation de service Médiation Familiale. Vous avez très rapidement développé l'activité de guidance familiale sur les Communautés d'Agglomération des Portes de l'Eure, puis d'Évreux et de Seine-Eure, passant de 142 consultations en 2003 à 581 en 2006.

Dans l'Eure, vous avez été la première Association à tester dès 2006, la mise en place de la prestation de service, non sans quelques ajustements sur les modes de calcul !

Avec le développement des consultations, la question de l'accueil des couples dans des locaux adaptés et repérés comme tels, s'est rapidement posée à votre Association. La CAF a soutenu vos projets d'installation à Vernon, puis à Évreux, par des subventions d'équipement.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Vice-président, et Monsieur le Directeur, d'avoir ainsi contribué avec vos équipes et celles de la CAF de l'Eure, à la mise en place de la Médiation Familiale.

C'est en effet, l'initiative, dès 1998, d'un petit groupe de bénévoles et professionnels de votre Association Les Fontaines le Trait d'Union, et votre collaboration soutenue avec la CAF et l'ensemble des partenaires concernés, qui ont permis de développer ce service aux familles sur une partie du département depuis plusieurs années.

Dans les mois qui suivent, nous aurons à répondre, avec nos partenaires du Comité de coordination départementale de la Médiation Familiale, à un enjeu fort, celui de développer une offre de Médiation Familiale sur l'ensemble du département.

En tant que Président de la CAF de l'Eure, je vous remercie tous, nos partenaires et le Comité de Coordination, pour leur implication dans ce projet.

A Evreux, le 15 novembre 2007

M. TANCHOUX Michel
Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

Allocution de M. CADOU Alain
Directeur de la DDASS de l'Eure

M. le Vice-président de l'association les Fontaines, M. le Directeur de l'association, M. le Président de la CAF de l'Eure, Monsieur le Directeur de la CAF, Mesdames, Messieurs,

Je vais commencer par dire quelque chose auquel je n'avais pas pensé tout à l'heure, cela fait à peine plus de deux ans que je suis arrivé dans ce département, et vous savez lors de quels événements, et ce pratiquement jour pour jour.

Les émeutes dans les banlieux, et ce souvenir là, pourquoi j'y pense maintenant ... Madame PAGENAUD, parce que nous nous sommes vus pas plus tard que mardi soir, à Vernon, lorsque vous exposiez dans le cadre des Assises territoriales de la ville, votre travail en tant que Médiation Familiale...

Il est vrai, c'est très peu connu, cela demande à être connu, c'est un travail sur le terrain, au cas par cas, avec des familles, des familles qui connaissent vraiment des ruptures, des situations très difficiles, qu'elles n'arrivent plus à gérer, et on sait combien la multitude de ces situations familiales, va produire comme effets, un pouvoir collectif, puisqu'il faut le rappeler, la situation dans les banlieues, est beaucoup dû à ces ruptures familiales.

Et ce travail au quotidien, auprès de cas individuels, jamais semblables, fait que cette somme d'actions individuelles donne un sens énorme à l'action collective que l'on tente maintenant de développer à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Travail énorme, travail au jour le jour, qui ne peut qu'être salué.

Lorsque Monsieur Gérard LANGLOIS, Directeur de la CAF de l'Eure, m'a proposé de signer le protocole départemental pour le développement de la Médiation Familiale, il est évident que dans une situation comme cela, ma réponse a été immédiatement oui, et que bien entendu dans la limite des crédits que l'Etat mettra à ma disposition, il est évident que la DDASS continuera à accentuer si c'est possible, son effort pour soutenir le votre.

Je disais une somme vraiment d'actions individuelles sur le terrain, pour donner du sens collectif, nous en avons tous besoin.

La justice, ce qu'elle peut faire, bien entendu, il y a des conséquences en la matière, au niveau familial. Nous sommes aussi en train de travailler sur toutes les violences, aides aux femmes, c'est tout ce travail qui, aujourd'hui, se tisse à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, qui sont bien entendu, un complément collectif.

Et puis une autre idée m'est venue, tout à l'heure, médiation familiale, média... média, quand je pense aujourd'hui, la facilité que l'on a à communiquer, d'un bout à l'autre de la planète, avec les médias techniques, et qu'on s'aperçoit qu'aujourd'hui, on met de la média, média sur familial, parce que d'individu à d'individu, on n'arrive plus à communiquer, avec nos sens habituels et naturels.

Donc soyez convaincus, l'Etat, la DDASS et ses partenaires continueront à soutenir votre action, jusqu'au bout.
Merci.

A Evreux, le 15 novembre 2007

M. CADOU Alain

Directeur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure

<p align="center">Allocution de Mme POIDEVIN Isabelle Juge aux Affaires Familiales</p>

Le Juge aux Affaires Familiales que je suis, ne peut que bien évidemment se réjouir de l'inauguration d'un lieu de médiation familiale.

Il faut se garder, mais je n'ai aucune inquiétude à cet égard en ce lieu, de voir en la médiation familiale la panacée, apte à guérir tous les maux du divorce.

Il en est malheureusement, me semble t-il, de trop douloureux pour que cette mesure, plutôt ce processus puisse s'engager.

Mais elle a un intérêt majeur et elle s'inscrit dans une vision dynamique, à mon sens, de la décision de divorce.

A partir du début des années 1970, et la grande loi sur le divorce qu'a été celle de 1975 en est l'expression, le postulat a prévalu que le bon divorce était un divorce d'accord.

Injonction implicite était faite aux conjoints non de divorcer mais de se "démarrer" pour emprunter à Irène THÉRY son expression.

La loi récente, celle de 2004, est bâtie autour de ce même postulat. Et elle tend à favoriser toute possibilité pour les époux de passer d'une procédure contentieuse à une procédure d'accord. Bien au-delà, elle tend à regrouper temporellement autour de la décision de divorce l'ensemble du règlement des conséquences de celui-ci.

Mais ce qui a, sans aucun doute, profondément marqué ces trente dernières années, c'est la prise de conscience de la nécessité d'aider, d'accompagner, de soutenir ces futurs divorcés dans leur démarche.

Et toutes les initiatives, des point-rencontre aux services de Médiation Familiale, qui ont participé de cette prise de conscience, ont finalement trouvé une consécration législative.

Aujourd'hui, la Médiation Familiale constitue l'un des moyens, et non le moindre, au service des époux, mais aussi du juge, pour que l'expression "démariage" prenne sens.

Les Juges aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance d'Evreux sont heureux, heureux de pouvoir bénéficier de service de Médiation Familiale, ouvert, disponible, compétent, grâce auxquels et avec lesquels ils peuvent finalement inscrire, je le disais tout à l'heure, leur décision de divorce dans une vision dynamique.

Merci.

A Evreux, le 15 novembre 2007

*Mme POIDEVIN Isabelle
Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux et Juge aux Affaires Familiales*



Pôle Guidance familiale

Centre de Guidance Familiale « le Trait d'Union »

Centre polyvalent "Les Blanchères"

40, rue Louise Damasse- 27200 VERNON

Tél. - Télécopie : 02 32 21 58 14

Courriel : lesfontaines3@wanadoo.fr

Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON CEDEX

A Evreux

23, rue Charles Corbeau

Tel: 02 32 28 78 95

A Val de Reuil

41, cour de la Lance

Tel: 06 75 57 02 88

Pour la prise de rendez-vous

Secrétariat général : 02 32 21 58 14

Association LES FONTAINES - Abbé Pierre Marlé

Siège social : 101, rue de Bizy - 27200 VERNON

Siège administratif : Centre polyvalent « les Blanchères »

40 rue Louise Damasse – 27200 VERNON

Tél. : 02 32 64 35 70 – Télécopie : 02 32 64 35 79

Courriel : asso.lesfontaines@orange.fr

Adresse postale : B.P. 128 - 27201 VERNON cedex

Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*